

# CHRONIQUE INFECTE-AIDE

Par Nathalie Thibault B. Sc. M. Sc.  
Consultante en prévention des infections



**NOTE :** Cette chronique peut être photocopiée. Elle doit être contagieuse...  
Bien sûr, en mentionnant la source de contamination...

## Pandémie de grippe : questions sur l'exclusion

*Bonjour, J'ai beaucoup aimé votre article sur l'exclusion évolutive ce qui m'amène à me poser d'autres questions. Si le grand frère d'un enfant a la grippe, est-ce qu'on peut accepter sans risque son petit frère ou sa petite soeur à la garderie ? Si notre enfant a la grippe, peut-on le faire garder en haut s'il ne va pas à la garderie ou faut-il fermer à tous coups ? J'ai pu voir que ces mêmes questions sont restées sans réponse par les RSG du site magarderie.com. Merci.*

*Bien à vous, Marie-Ève Huot*

Merci pour les bons mots concernant notre chronique sur l'exclusion évolutive. Vos questions sont très pertinentes et je crois qu'elles peuvent s'adapter à toute situation d'exclusion.

### Peut-on exclure une personne simplement parce qu'un membre de sa famille est malade ?

Je dis toujours aux participants de nos formations : « **fiez-vous aux faits observables !** » L'enfant, lui, est-il symptomatique ? Non ? Vous devez l'accepter. Imaginez que l'on commence à faire ce type d'exclusion. Ce serait terrible comme effet. On a déjà assez de misère à exclure les enfants qui sont **vraiment** malades, il ne faut pas commencer à exclure les enfants si un membre de leur famille est malade. Vous pouvez, par contre, exiger un lavage des mains beaucoup plus soutenu en sachant qu'il est peut-être en incubation... et dès l'apparition de symptômes (donc de faits observables) vous pourrez réagir plus vite !

### Si notre enfant a la grippe, peut-on le faire garder en haut s'il ne va pas à la garderie ou faut-il fermer à tous coups ?

C'est aussi valable à l'année comme situation. La question ici est double.

#1 Est-ce que seulement en vivant dans le même immeuble qu'un enfant malade je contracterai l'infection de la grippe ? Non, à plus de deux mètres de la personne malade, vous ne risquez pas de respirer des germes de l'influenza. Une condition, la personne malade ne doit pas utiliser les mêmes jouets, surfaces ou pièces pour éviter la contamination des surfaces.

#2 Qu'en est-il de vous et votre enfant là-dedans ? Vous ne voudriez pas vous occuper de votre enfant malade pour le câliner ? Je suggère que vous trouviez quelqu'un qui peut vous remplacer au service de garde et que vous vous occupiez de votre enfant, car il a le droit, lui aussi, d'avoir les bons soins de sa maman.

Produits et services offerts par Germaction : formations à distance pour RSG, formations en salle, conférences, ateliers animés, programme ISO-BOBOS, etc.

**Vous avez une question?  
N'hésitez pas à nous contacter à  
info@germaction.com**



Prévention des infections  
[www.germaction.com](http://www.germaction.com)

(418) 831-6499